

GESTION DANS DES CONDITIONS D'INCERTITUDE

8.1 Le Comité scientifique examine les informations relatives à la pêche de *Dissostichus* spp. à l'intérieur et en dehors de la zone de la Convention. Les données de capture et d'effort de pêche dans la zone de la Convention sont récapitulées à l'annexe 5, paragraphes 3.7 à 3.14 et tableau 4. Les captures de *Dissostichus* spp. en dehors de la zone de la Convention proviennent pour la plupart des zones 41 et 87 (annexe 5, paragraphes 3.16 à 3.20 et tableau 4).

8.2 E. Barrera-Oro fournit des informations supplémentaires sur la pêche de *D. eleginoides* dans le secteur patagonien de la ZEE argentine (zone 41) : la limite de capture annuelle est de 2 500 tonnes. Les captures en 2006/07 étaient similaires à celles de la saison précédente. Des mesures de conservation ont été mises en place en 2002 dans le but de maintenir la durabilité à long terme de la pêcherie. Depuis 2006/07, il est obligatoire de marquer deux poissons par tonne de poids vif capturé. En 2006/07, 1 500 poissons ont fait l'objet d'un marquage.

8.3 Le Comité scientifique réitère les inquiétudes soulevées par le WG-FSA en ce qui concerne la hausse du niveau des captures INN ces dernières années et le déplacement de la pêche INN des lieux de pêche "traditionnels" de la zone 58, comme la division 58.5.1, vers les secteurs de haute mer et les bancs océaniques comme le banc BANZARE (division 58.4.3b), plus proches du continent.

8.4 Le Comité scientifique attire l'attention de la Commission sur les paragraphes 8.4 à 8.8 et le tableau 3 de l'annexe 5 qui donnent un bref aperçu historique de la pêche INN dans la zone de la Convention. Le niveau de pêche INN dans la division 58.4.3b et dans les autres sous-zones et divisions de la CCAMLR compromet l'efficacité de tous les mécanismes mis en place par la CCAMLR pour assurer une pêche durable. Les niveaux de pêche INN ont dépassé plusieurs fois les niveaux de capture durable ces trois dernières années.

8.5 Le Comité scientifique note que les palangres sont désormais susceptibles d'être remplacées par des filets maillants dans les opérations de pêche INN. Ces filets, qui ne nécessitent aucun appât, peuvent être déployés n'importe quand et capturer davantage de poisson que les palangres. Aucune information n'est, à l'heure actuelle, disponible sur la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins ou d'autres éléments du biote marin dans les filets maillants déployés par les navires de pêche INN dans la zone de la Convention.

8.6 Le Comité scientifique note que les filets maillants peuvent être perdus en mer et qu'ils peuvent dériver dans la colonne d'eau pendant un temps indéterminé et ainsi continuer à pêcher sur une grande étendue (filets fantômes).

8.7 D. Welsford précise que les spécimens de *D. eleginoides* capturés sur le banc BANZARE sont de grands poissons adultes, alors que les juvéniles n'ont jamais été capturés. La relation entre ces poissons et les poissons d'autres secteurs reste inconnue. Il se peut que le banc BANZARE soit une aire de frai pour les poissons qui, en tant que juvéniles vivaient dans des secteurs adjacents. L'exploitation excessive de ces poissons par les navires de pêche INN ces dernières années risque d'avoir déjà causé des dégâts importants sur le stock et il faudra attendre plusieurs décennies pour qu'il se reconstitue.